

Les lois non dÃ©mocratiques dâ??IsraÃ«l auront un impact dÃ©vastateur sur les palestiniens

Description

Par Janan Abdou, le 22 avril 2023

Les rÃ©formes judiciaires ne sont quâ??une Ã©tape dans la mise en Å?uvre de lâ??idÃ©ologie dangereuse de lâ??actuel gouvernement dâ??extrÃªme droite qui vise Ã Ã©liminer les palestiniens.



(CrÃ©dits : BBC)

Depuis son entrÃ©e en fonction en dÃ©cembre dernier, le gouvernement israÃ©lien dâ??extrÃªme droite dirigÃ© par le Premier ministre Benjamin Netanyahu â?? avec le ministre de la SÃ©curitÃ© nationale Itamar Ben-Gvir, le ministre des Finances Bazalel Smotrich et dâ??autres â?? a imposÃ© de profondes modifications Ã la loi israÃ©lienne.

Pendant des mois, les israÃ©liens juifs sont descendus dans la rue pour protester contre ces rÃ©formes judiciaires, qui porteraient gravement atteinte aux pouvoirs de la Cour suprÃªme et Ã sa surveillance des pouvoirs lÃ©gislatif et exÃ©cutif.

Le 37e gouvernement israÃ©lien a concentrÃ© ses orientations politiques sur trois domaines qui se chevauchent et ne peuvent Ãªtre sÃ©parÃ©s les uns des autres : la souverainetÃ©, la sÃ©curitÃ© nationale et lâ??expansion des colonies.

(Ces directives montrent clairement lâ??objectif du nouveau gouvernement : ancrer davantage IsraÃ«l en tant que suprÃ©matie juive non dÃ©mocratique encline Ã un fascisme colonial et raciste qui ne reconnaÃ®t ni le peuple palestinien ni ses droits.

Mesures autoritaires

Selon des responsables gouvernementaux, les nouvelles directives Ã©tablies par les dirigeants de la coalition israÃ©lienne visent Ã rÃ©tablir un Ã©quilibre entre les pouvoirs lÃ©gislatif, exÃ©cutif et judiciaire. Le ministre israÃ©lien de la Justice, Yariv Levin, a annoncÃ© en janvier les rÃ©formes judiciaires et un plan global pour les mettre en Å?uvre par Ã©tapes.

Ces changements peuvent Ãªtre divisÃ©s en quatre catÃ©gories : 1) une sÃ©rie de lois qui suppriment lâ??autoritÃ© du judiciaire ; 2) un amendement Ã la loi fondamentale israÃ©lienne (Israel Basic Law) qui prÃ©cise les seules conditions dâ??invalidation des lois et transfÃ¨re lâ??autoritÃ© au parlement israÃ©lien (Knesset) ; 3) le renforcement du contrÃ´le gouvernemental sur la sÃ©lection des juges ; 4) un amendement Ã la procÃ©dure de nomination du procureur gÃ©nÃ©ral, des ministres et des autres reprÃ©sentants du gouvernement.

Lâ??une des rÃ©formes proposÃ©es est de limiter lâ??autoritÃ© de la Cour suprÃªme afin de lâ??empÃªcher dâ??annuler les lois votÃ©es par la Knesset quâ??elle juge inconstitutionnelles et en violation de la Israeli Basic Law.

Le changement permettrait aux parlementaires de contourner les dÃ©cisions de la Haute Cour et de rÃ©tablir des lois qui avaient Ã©tÃ© auparavant annulÃ©es. Bien quâ??il sâ??agisse dâ??une rÃ©forme trÃ¨s radicale, la coalition au pouvoir sâ??efforce de faire adopter ce projet de loi Ã la majoritÃ© simple de 61 membres de la Knesset.

Si elle est adoptÃ©e, la loi proposÃ©e permettrait aux membres du parlement israÃ©lien dâ??ajouter une Â« clause de dÃ©rogation Â» Ã chaque futur projet de loi, protÃ©geant celui-ci de tout contrÃ´le judiciaire ou critique ultÃ©rieur.

Cela durerait pendant tout le mandat de la Knesset et pour une pÃ©riode dâ??au moins deux ans Ã compter du jour oÃ¹ la loi a Ã©tÃ© adoptÃ©e. Et, si la future Knesset veut Ã©tendre la validitÃ© de la loi dÃ©rogatoire, elle peut le faire Ã nouveau sur la base dâ??un vote Ã la majoritÃ©.

Un autre amendement proposÃ© stipule quâ??aucune dÃ©cision ne peut Ãªtre prise pour modifier, abroger ou limiter la validitÃ© dâ??une loi adoptÃ©e par le biais de la clause de dÃ©rogation du Parlement.

Pour consolider son contrÃ´le

La Loi fondamentale dâ??IsraÃ«l stipule que la dÃ©cision de modifier ou dâ??abroger une loi doit Ãªtre prise Ã lâ??unanimitÃ© par un organe judiciaire composÃ© de tous les juges de la Cour suprÃªme.

En opposition Ã cela, le gouvernement israÃ©lien sâ??efforce de modifier la composition du comitÃ© de sÃ©lection des juges et la composition mÃªme de la Cour afin dâ??asseoir son contrÃ´le et celui de la coalition au pouvoir â?? politisant ainsi le comitÃ©.

Une autre stratÃ©gie consiste Ã rÃ©voquer la norme du Â« caractÃ¨re raisonnable Â» dâ??une loi. Ce test permet actuellement Ã la Cour suprÃªme dâ??annuler une ordonnance administrative Ã©mise par le gouvernement en raison de son Â« caractÃ¨re dÃ©raisonnable Â», garantissant ainsi que le parti au pouvoir ne favorise pas lâ??inÃ©galitÃ©, ne Â« couvre Â» pas des Â« motifs illogiques Â», des conflits dâ??intÃ©rÃªts ou des objectifs Â« Ã©trangers Â».

Jusquâ??Ã prÃ©sent, la Haute Cour a utilisÃ© cette norme pour annuler des dÃ©cisions Â« dÃ©raisonnables Â» et les rendre illÃ©gales. Le procureur gÃ©nÃ©ral israÃ©lien Gali Baharav-Miara sâ??est appuyÃ© sur cette mesure pour sâ??opposer, sur la base de sa condamnation pÃ©nale pour corruption, Ã la dÃ©cision de nommer ministre du 37e gouvernement israÃ©lien, le chef du parti Shas, Aryeh Deri.

Baharav-Miara a rÃ©cemment bloquÃ© la dÃ©cision de Ben-Gvir de rÃ©voquer le chef de la police de Tel-Aviv et de le muter Ã un autre poste, dans lâ??attente dâ??une procÃ©dure judiciaire valide. Et le procureur gÃ©nÃ©ral a indiquÃ© que son enquÃªte initiale soulevait de sÃ©rieuses inquiÃ©tudes quant Ã la lÃ©galitÃ© de la dÃ©cision.

En rÃ©ponse, Ben-Gvir a demandÃ© aux dirigeants de la coalition de la licencier de son poste sans se prÃ©occuper de la lÃ©galitÃ© dâ??une telle demande.

En pratique, la rÃ©vocation du critÃ¨re du caractÃ¨re Â« raisonnable Â» sape considÃ©rablement la capacitÃ© de la Cour suprÃªme dâ??intervenir dans les dÃ©cisions du gouvernement et laissera le gouvernement libre de faire ce quâ??il veut sans aucun contrÃ´le juridique.

Selon la loi proposÃ©e par le dÃ©putÃ© Simcha Rotman du Parti sioniste religieux, la disposition relative au Â« caractÃ¨re raisonnable Â» dâ??une loi ne sâ??applique pas aux Â« reprÃ©sentants du peuple Â», tels que le Premier ministre, les ministres du gouvernement, les chefs de conseil et autres fonctionnaires Ã©lus.

Le projet de loi stipule : Â« MalgrÃ© ce qui est stipulÃ© dans lâ??actuelle Loi fondamentale, quiconque a le pouvoir de mettre en litige conformÃ©ment Ã la loi, y compris la Cour suprÃªme, nâ??a pas le droit de discuter ou de donner un ordre contre le gouvernement, le Premier ministre, un ministre parmi ses ministres, ou un autre reprÃ©sentant du peuple, en ce qui concerne le caractÃ¨re raisonnable de leurs dÃ©cisions Â» (articles 15 et 15a, oi sur le pouvoir judiciaire).

Projet de loi sur la gouvernance

Pour prÃ©venir la disqualification dâ??un ministre nommÃ©, un nouveau projet de loi stipulerait que : Â« Il nâ??y a aucune possibilitÃ© de contrÃ´le lÃ©gal par un organe judiciaire en ce qui concerne lâ??Ã©ligibilitÃ© Ã nommer ou Ã transfÃ©rer un ministre, sauf dans des cas spÃ©cifiques. Â»

Ce changement placerait toute lâ??autoritÃ© entre les mains du Premier ministre qui deviendrait alors libre de nommer les membres du cabinet avec la seule approbation du parlement et sans contrÃ´le judiciaire.

Auparavant, les conditions dâ??Ã©ligibilitÃ© Ã©taient fixÃ©es par la Knesset mais Ã©taient soumises Ã des rÃ¨glements et normes judiciaires.

Lâ??amendement proposÃ© informerait donc le pouvoir judiciaire, y compris la Cour suprÃªme, quâ??il est incompÃ©tent et nâ??a pas le pouvoir dâ??exercer son contrÃ´le lÃ©gal pour quelque raison que ce soit, Ã lâ??exception sur des questions de capacitÃ© Â« Ã©tablies par la loi Â» â?? câ??est-Ã -dire relatives Ã lâ??Ã©tat physique ou mental et explicitÃ©es dans deux clauses seulement (Section 16.1 (b1)(5)).

Ce changement proposÃ© faisait suite Ã lâ??intervention de la Cour suprÃªme pour rÃ©voquer la nomination du ministre Aryeh Deri, qui sâ??Ã©tait engagÃ© devant le tribunal dans une prÃ©cÃ©dente affaire Ã ne plus se prÃ©senter Ã un poste politique et Ã rester Ã lâ??Ã©cart de la vie politique â?? engagement quâ??il a violÃ© lorsquâ??il sâ??est prÃ©sentÃ© Ã nouveau â?? et a mÃªme Ã©tÃ© nommÃ© par Netanyahu ministre dans le gouvernement actuel.

Un autre amendement stipule que : Â« En ce qui concerne une dÃ©claration dâ??incapacitÃ© du Premier ministre, la dÃ©claration au Knesset doit Ãªtre faite par celui-ci mÃªme ou par le gouvernement suite Ã une dÃ©cision de trois de ses quatre membres, et seuls ces deux instances [le Premier ministre et son gouvernement] sont habilitÃ©s Ã le faire Â» (article 16.1 (b1)(1)).

Sâ??y ajoute: Â« Les tribunaux, y compris la Cour suprÃªme, ne sont pas autorisÃ©s Ã discuter ou Ã approuver une demande de disqualification ou dâ??approbation, et toute dÃ©cision ou ordonnance rendue dans ce sens par le tribunal est nulle et non avenue. Â» (article 16.1 (b1)(4))

Cet amendement vise Ã rendre impossible la destitution dâ??un Premier ministre en cas de suspicion dâ??infractions pÃ©nales, comme câ??est le cas de Netanyahu, qui est jugÃ© pour corruption et abus de confiance.

Aucune autoritÃ©

La loi en vigueur affirme que le pouvoir dâ??abroger une loi, de remettre en question sa validitÃ© ou de la reporter pour une pÃ©riode temporaire appartient Ã la Cour suprÃªme, Ã condition que les conditions suivantes soient remplies : la cour se rÃ©unit avec ses juges au complet et une dÃ©cision est prise Ã la majoritÃ© de quatre des cinq juges.

La modification proposÃ©e stipule que mÃªme si toutes les conditions permettant un contrÃ´le judiciaire sont remplies, la Cour suprÃªme nâ??aurait pas le pouvoir de statuer sur la validitÃ© dâ??une loi si la Knesset a clairement dÃ©cidÃ© quâ??elle est valide, ceci malgrÃ© ce que dÃ©clare la Loi fondamentale.

Cette loi met une claire limite Ã la Cour suprÃªme et Ã©limine de fait son pouvoir dâ??abolir toute loi, aussi raciste, dictatoriale ou dÃ©raisonnable soit-elle.

Un autre amendement porte sur la nomination des juges.

Selon la nouvelle proposition, le nombre de membres du ComitÃ© de sÃ©lection des juges passerait de 9 Ã 11 et serait divisÃ© en deux comitÃ©s : lâ??un pour la sÃ©lection des juges de la Cour suprÃªme et lâ??autre pour la sÃ©lection des juges des autres tribunaux.

Le comitÃ© de sÃ©lection des juges de la Cour suprÃªme serait composÃ© de trois ministres, de trois membres de la Knesset de la coalition au pouvoir, de deux membres de la Knesset de lâ??opposition et de trois juges de la Cour suprÃªme, dont le juge en chef. Cela se traduit par une majoritÃ© constituÃ©e par 6 membres de la coalition au pouvoir.

En outre, le plan du gouvernement prÃ©voit dâ??abolir la rÃ¨gle de nomination du juge le plus ancien de la Cour suprÃªme comme chef de la Cour, de sorte que le juge en chef se trouvera nommÃ© Ã la majoritÃ© ordinaire au sein du comitÃ© dont les membres majoritaires sont issus de la coalition au pouvoir. Cela signifie un contrÃ´le absolu du gouvernement sur la Cour suprÃªme.

Les rÃ¨gles concernant la nomination du procureur gÃ©nÃ©ral et des conseillers judiciaires Ã la Knesset et aux divers ministÃ¨res se trouveront modifiÃ©es Ã©galement si ces rÃ©formes sont adoptÃ©es.

Du fascisme lÃ©galisÃ©

Ces rÃ©formes juridiques, qui visent Ã saper le systÃ¨me judiciaire israÃ©lien, ont fortement troublÃ© de nombreux israÃ©liens ordinaires. Le prÃ©sident israÃ©lien Isaac Herzog a prÃ©sentÃ© une nouvelle proposition de rÃ¨glement concernant la crise judiciaire. Cependant, son offre a Ã©tÃ© rejetÃ©e par la coalition au pouvoir.

Le Premier ministre Benjamin Netanyahu a dÃ©clarÃ© que les principales dispositions contenues dans le plan de Herzog maintiendraient le statu quo et nâ??atteindraient pas Â« lâ??Ã©quilibre Â» nÃ©cessaire entre les trois branches du gouvernement. Les chefs de la coalition au pouvoir ont affichÃ© une position commune, dÃ©clarant que le plan de Herzog est biaisÃ© en faveur des opposants Ã la rÃ©forme.

Une lecture attentive de ces lois, propositions et amendements, qui ont tous Ã©tÃ© prÃ©sentÃ©s dÃ¨s lâ??arrivÃ©e au pouvoir de ce gouvernement, montre que le rÃ©sultat est un rÃ©gime dictatorial fasciste dans lequel il nâ??y a pas de sÃ©paration des pouvoirs puisque le gouvernement et la Knesset travaillent sans contrÃ´le ni obligation de rendre compte de leurs actes.

La coalition au pouvoir dispose dâ??une majoritÃ© qui permettra Ã toutes ces lois non dÃ©mocratiques de passer. Ces changements nâ??affecteront pas seulement les israÃ©liens mais auront aussi, bien sÃ»r, un impact dÃ©vastateur sur la Palestine occupÃ©e et ceux qui vivent en IsraÃ«l en tant que citoyens de seconde classe.

Lâ??armÃ©e, la police â?? y compris la surveillance de la police â?? et les tribunaux sont tous entre les mains du gouvernement de droite. Quelques mois seulement aprÃ¨s son entrÃ©e en fonction, Smotrich a appelÃ© Ã Â« anÃ©antir Â» la ville palestinienne de Huwwara, et a dÃ©clarÃ© quâ??il nâ??y a pas de peuple palestinien.

Ben-Gvir a Ã©tendu ses propres pouvoirs et fait adopter des amendements Ã lâ??organisation de la police exigeant que Mahash, lâ??unitÃ© dâ??enquÃªte de la police israÃ©lienne (pour les violations et

les infractions pÃ©nales), soit transfÃ©rÃ©e sous son autoritÃ© et ne soit plus sous lâ??autoritÃ© du service du procureur public du ministÃ¨re de la Justice.

Les rÃ©formes judiciaires ne sont quâ??une Ã©tape dans la mise en Å?uvre de lâ??idÃ©ologie dangereuse du gouvernement dâ??extrÃªme droite actuel qui vise Ã Ã©liminer les palestiniens.



Janan Abdu est une avocate et militante des droits humains basÃ©e Ã HaÃ¯fa. Elle est active dans la sensibilisation et la mobilisation du soutien international pour les prisonniers politiques palestiniens. Ses articles ont paru dans le Journal of Palestine Studies ; le trimestriel du Womenâ??s Studies Center de lâ??UniversitÃ© de Birzeit ; al-Raâ??ida (AUB); The Other Front (Alternative Information Center); Jadal (Mada al-Carmel). Ses publications incluent Palestinian Women and Feminist Organizations in 1948 Areas (Mada al-Carmel, 2008).

Traduction B.M pour Agence Media Palestine

Source : Middle East Eye

date crÃ©Ã©e
2023/04/26